



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2009

PRESTATIONS INFORMATIQUES ET
TÉLÉPHONIQUES SERVIES AU SYNDICAT DES
EAUX DU VIVIER PAR LA DIRECTION DES
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA VILLE DE
NIORT - CONVENTION

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 15 mai 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoins :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Nicole IZORE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER -

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS

**PRESTATIONS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SERVIES AU
SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER PAR LA DIRECTION DES
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE
LA VILLE DE NIORT - CONVENTION**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) créé au 1^{er} janvier 2007 ne possède ni les matériels, ni les ressources humaines nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ses systèmes d'information et de télécommunications.

En ce sens, une convention avait été approuvée par le Conseil municipal du 8 décembre 2006 par laquelle le S.E.V. confiait à la Ville de Niort, la gestion complète de ses systèmes d'information et de Télécommunications.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2008.

Il est proposé, pour l'année 2009, moyennant le paiement d'une redevance, de poursuivre l'objet de la précédente convention en confiant à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort, la gestion complète du système d'information du S.E.V. et d'établir une convention précisant les modalités de cet accord.

La Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications assurera :

- L'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires à la gestion du S.E.V.,
- La prise en charge, dans la limite de ses compétences, des projets lancés par le S.E.V. en vue de maintenir ou d'accroître son niveau de service,
- La gestion et le fonctionnement de sa téléphonie.

En contrepartie, le S.E.V. versera à la Ville de Niort une redevance dont les modalités de calcul et de versement sont définies à l'article 3 de la convention.

Cette convention passée pour un an pourra être expressément reconduite trois fois.

Les recettes versées par le S.E.V. seront imputées sur la ligne budgétaire 70-70878-0202.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier pour l'année 2009.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la dite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 3 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué
Signé
Jean-Louis SIMON